

Avertissements Agricoles®

Bourgogne et Franche-Comté

Bulletin n° 8/96 - 17 avril 1996

Service Régional de la Protection des Végétaux
Z.I. de Thise - BP 989
25022 - BESANCON Cedex
Tél : 81.80.10.71 - Fax : 81.88.27.77

Grandes Cultures

Imprimerie du SRPV Bourgogne - Le Directeur-Gérant : G. RIFFIOD - CPPAP n° 1700 AD - © SRPV 1986 - ISSN : 0758-2374

Service Régional de la Protection des Végétaux
Z.I. Nord - BP 177
21205 - BEAUNE Cedex
Tél : 80.26.35.45 - Fax : 80.22.63.85

TARIF 1996 . 310 F. - PAGE 1

TOUTES CULTURES

Etat végétatif : Si l'effet direct du gel reste limité (sauf en betterave), la quasi absence de pluie, associée au vent du Nord et aux basses températures, perturbe la croissance des plantes. Les cultures d'hiver, notamment les orges et blé sur sols argileux, argilo-calcaires superficiels, souffrent du manque d'eau. Compte tenu du bon enracinement et du nombre de talles présentes, la situation n'a rien de dramatique ; par contre les cultures de printemps (orge, pois, tournesol) lèvent parfois irrégulièrement et/ou lentement.

Conseil : Intervenir "avec précaution" sur les plantes plus ou moins stressées.

COLZA

Stade : E (allongement des pédoncules floraux) à F1 (1ère fleurs ouvertes).

Insectes

L'apparition des premières fleurs marque la fin du stade de sensibilité aux **méligèthes**. L'activité de ces derniers sur les plantes reste faible.

Quelques **charançons des siliques** sont piégés en cuvette : 3 à Coulanges les Nevers (58), 2 à St-Aubin (39). Ces captures ne sont pas préoccupantes pour l'instant. Pour cette espèce, c'est le taux de présence en parcelle qui détermine une éventuelle intervention (seuil : 1 charançon pour 2 plantes). Le problème de la gestion de ce parasite est son arrivée par vagues successives et la faible persistance des insecticides appliqués à ces stades du colza.

La présence de **pucerons cendrés** est signalée à Carisey (89). Une intervention spécifique est justifiée lors d'observation des premières colonies, les attaques précoces étant les plus dommageables et procurant des foyers pour une extension ultérieure.

Conseil : Pas d'intervention insecticide justifiée dans le cas le plus général. En cas de pucerons cendrés, appliquer un insecticide homologué pour cet usage (cf AA N° 4 du 14 mars 96).

Maladies

Présence de **cylindrosporiose** à Ourouer (58), Gigny S/Saône (71) et à Pourrain (89). Taches récentes de **pseudocercosporella** parfois observées sur feuilles basses, en quantité faible.

L'**alternaria** n'est pas observé pour l'instant. Les conditions climatiques actuelles sont peu favorables à la sortie des apothécies de **sclérotinia**, organe indispensable au démarrage du cycle du champignon. Le risque n'est donc pas immédiat.

Conseil : L'intervention fongicide unique visant le sclérotinia ne devra pas être positionnée avant le stade chute des premiers pétales (lorsque ce stade est atteint sur 50 % des plantes). Ce stade pourra être atteint dans les parcelles les plus précoces en début ou milieu de semaine prochaine. Ne pas mélanger pyréthrinoïdes et fongicides inhibiteur de stérols (dont triazoles...), cette association est dangereuse pour les abeilles (et rarement justifiée).

CEREALES D'HIVER

Régulateur

Orge d'hiver: Les stades actuels sont favorables à l'application de Sonis (jusque deux noeuds), éthéphon associé : Terpal, Arvest, Vivax L (de 1 noeud à début de sortie des premières barbes, et éthéphon seul (à partir de deux noeuds jusque sortie des premières barbes). **Eviter les périodes de gels matinaux** notamment pour Terpal.

Blé d'hiver : Lorsque l'application du régulateur type C3, C5, a été suivie d'une période défavorable à son action, (végétation non poussante, t° < 8°C,...), si votre parcelle nécessite réellement d'être régulée (végétation dense, variété sensible,...) envisager une seconde application (C5 ou Terpal).

BLE

Stade : Epi 0,5 cm à 2 noeuds. En général 1 noeud.

Maladies

Peu d'évolution depuis la semaine dernière.

Piétin verse : La fréquence des pieds porteurs de symptômes varie de 0 à 40 % en restant le plus souvent en-dessous du seuil d'intervention (15 à 20 %). Le **rhizoctone** et la **fusariose** sont éga-

COLZA

Pas d'intervention insecticide (hors présence de pucerons cendrés).

CEREALES D'HIVER

Régulateur.

BLE

Risque de septoriose actuellement très limité.

ORGE D'HIVER

Réaliser l'intervention 1er noeud si ce n'est fait.

POIS

- Fin du risque thrips.
- Surveiller les sitones.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Lire attentivement la note jointe.

lement bien présents localement.
Les symptômes sont actuellement bien visibles mais la fréquence de symptômes graves (nécrosant gravement la tige) devrait peu évoluer d'ici juin compte-tenu de la tardivité de l'attaque.

Septoriose : Présence sur F4 (voire F3) visibles. Les deux (voire trois) dernières feuilles sorties (F4 et F5 définitives) sont saines.

LES INDICATIONS DU MODELE PRESEPT

*Les taches actuellement visibles correspondent aux contaminations de janvier-février. Depuis le 1er mars très peu de contaminations sont intervenues. **Le risque, déjà faible diminue encore**, il faudrait plus de 6 jours favorables à la septoriose pour faire remonter le niveau de risque de façon significative et envisager un traitement sur les parcelles les plus précoces (2 noeuds).*

Oïdium : Rare mais localement bien présent (jusque 40 % des F3 touchées à faible intensité) en parcelles "humides", semées précocement, à forte densité et/ou en variétés sensibles : Nord de l'Yonne, Sud Graylois, Finage, Plaine de Saône (71, 21).

Rouille brune : Quasi absente.

Conseil : Compte-tenu du très faible niveau de risque septoriose, seules les parcelles à fort inoculum piétin et/ou à risque oïdium élevé (cf plus haut) peuvent justifier une intervention :

- **En parcelles à risque piétin appliquer prochloraze à 1 noeud ou cyprodinil jusqu'à deux noeuds.**
- **En parcelles à risque oïdium élevé, intervenir sur variétés sensibles si plus de 20 % des F3 visibles présentent des coussinets d'oïdium actif et prendre alors en compte la septoriose.**
- **Ailleurs, au vu du caractère tardif de l'année et des conditions climatiques, une stratégie à deux (voire à une) intervention(s) s'annonce suffisante. Nous ferons le point sur l'évolution du risque la semaine prochaine.**

ORGE D'HIVER

Stade : 1 à 2 noeuds.

Maladies

L'**helminthosporiose** progresse, avec parfois jusque 5 % de surface touchée sur F2 visible (voire 0,5 % sur F1). La **rouille naine** atteint la F2 visible. La **rhynchosporiose** et l'**oïdium** arrivent sur la F3, exceptionnellement sur F2 visible.

Préconisation : Réaliser l'intervention 1er noeud si ce n'est déjà fait.

ORGE DE PRINTEMPS

Stade : 2-4 feuilles à plein tallage.
La sécheresse rend plus délicate les interventions antigraminées : avec Mégaplus éviter les périodes de gel ; avec isoproturon attendre un passage pluvieux...
Pour les désherbage antidicotylédones, sauf en cas de fort salissement précoces (Sanves,...), il est possible, voire judicieux, d'attendre, car des levées sont encore envisageables.

Conseil : Compte-tenu des conditions de l'année éviter de réaliser des mélanges de produits et, en tout état de cause, vous assurer de leur compatibilité.

POIS

Stade : 2 à 4 feuilles. En général 2-3 feuilles.
Les levées ont parfois été très hétérogènes (argilo-calcaire superficiel en Bourgogne Nivernaise, Yonne...). Les graines peuvent n'avoir pas germé encore, suite au manque d'eau. En tenir compte pour d'éventuelles interventions (désherbage,...).

Trips

A compter du stade 2 feuilles les plantes sont moins sensibles à l'attaque de ce ravageur. **Fin du risque.**

Sitones

Sur parcelles non protégées au semis, les morsures sont fréquentes (entre 60 et 90 % voire 100 % de plantes porteuses de morsures sur les premières feuilles) mais généralement inférieures au seuil de traitement, sauf dans le Chatillonnais.

Conseil : Dans les parcelles où le seuil de traitement est dépassé (cf AA n° 6 du 3/04/96) intervenir, avec une des pyréthrinoïdes mentionnées dans le dépliant protéagineux, si possible à la fin d'un après-midi ensoleillé afin d'atteindre le maximum d'insectes.

TOURNESOL

Stade : Semis en cours (Yonne, Nièvre, Nord Haute-Saône) à premières levées (Plaines Dijonnaise et du Jura).
Surveiller les pucerons sur les parcelles semées sans protection insecticide.

MAIS

Stade : Semis en cours (en terre saine).
En semis précoce la protection insecticide au semis est souvent valorisée.

*

*　　　*

Protection des cultures et prévention des risques de pollution des eaux

par les produits phytosanitaires utilisés en agriculture

Les 3 niveaux d'intervention pour l'agriculteur

1 Choix stratégiques et techniques

2 Mise en œuvre des traitements

3 Transfert vers les eaux

rivière

nappe

Groupe "PHYTOPRAT" - 1995

ministère agriculture pêche alimentation



C.O.R.P.E.N.



P12



Limiter les risques de pollution diffuse par des choix stratégiques et techniques adaptés

RECOMMANDATIONS

- Mettre en œuvre une stratégie de protection raisonnée, voire intégrée, quand c'est possible.
- Éviter les traitements systématiques, sauf dans les cas justifiés.
- Tirer parti des résistances et tolérances des variétés aux ennemis des cultures.
- Prendre en compte l'influence des pratiques culturales.

Ces choix constituent la base d'une prévention générale des pollutions de l'eau. Ils déterminent pour une bonne part les caractéristiques de la lutte chimique à laquelle l'agriculteur aura recours.

- Surveiller régulièrement les parcelles et utiliser les différentes techniques d'estimation des risques pour les cultures.
- S'appuyer tout particulièrement sur les avertissements agricoles des SRPV, les conseils et avis des Instituts techniques, des Chambres d'agriculture et autres organismes compétents.
- Pour le désherbage, connaître la flore adventice de la parcelle et adapter le choix des techniques aux mauvaises herbes, au type de sol et au climat.

Le raisonnement de la protection des cultures permet de supprimer les traitements inutiles, mal positionnés dans le temps, ou non adaptés au risque phytosanitaire. Autrement dit, il convient d'intervenir uniquement quand c'est nécessaire, avec les produits appropriés, et dans les conditions qui assurent l'efficacité des traitements.

- Préférer les produits ciblés selon les problèmes à résoudre, respectueux des organismes vivants non concernés.
- Alterner autant que possible les moyens de lutte (chimiques et non chimiques), ainsi que les familles de produits de traitement.

Le choix des produits et des techniques de protection des cultures doit respecter la faune auxiliaire afin d'alléger la lutte chimique contre certains ravageurs.
Il doit également permettre de préserver la diversité des familles chimiques utilisables, en évitant l'apparition de phénomènes de résistance.



2 Mise en œuvre des traitements

Eviter les risques de pollutions ponctuelles lors de la mise en œuvre des traitements

RECOMMANDATIONS

- Réviser le pulvérisateur avant chaque campagne.
- Avant chaque application, vérifier l'appareil et procéder aux réglages nécessaires.
- Suivre les instructions figurant sur l'étiquette des produits de traitement et les autres informations techniques.

Avant tout traitement, il est indispensable de suivre ces recommandations générales.

- Préparer le volume de bouillie nécessaire à la surface à traiter.
- Eviter tout débordement des cuves.
- Protéger les points d'eau proches du site de remplissage contre tout déversement accidentel de produit ou de bouillie (dispositifs et équipements de sécurité, distance et situation du site de remplissage par rapport aux points d'eau).
- Rincer plusieurs fois les emballages à l'eau claire et vider les eaux de rinçage dans le pulvérisateur.

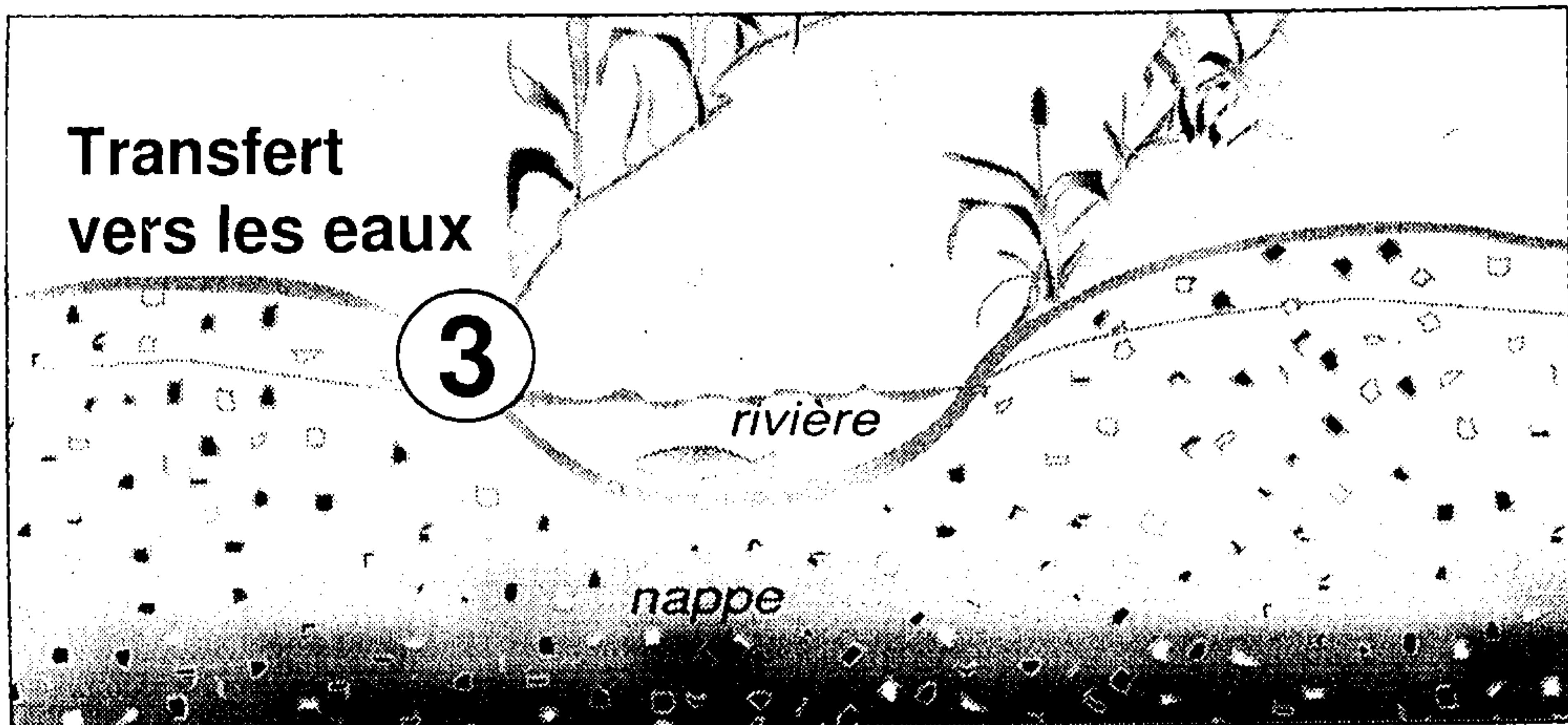
La préparation de la bouillie et le rinçage des bidons est une phase comportant des risques majeurs de pollution.

- Ne pas traiter près d'un point d'eau (ruisseau, plan d'eau, fossé...).
- Traiter de préférence par temps calme, afin d'éviter que le vent entraîne la bouillie hors de la parcelle.

Au cours de l'application, il faut veiller à ne pas contaminer, de façon directe ou indirecte, la ressource en eau.

- Diluer les reliquats de bouillie, les pulvériser au champ et rincer le pulvérisateur au champ.
- Eliminer correctement les emballages bien rincés et propres.

Après l'application, la pollution chronique de l'eau par les reliquats de bouillie et les emballages doit être évitée.



Pour tout produit appliqué au champ, il existe un risque de transfert vers les eaux souterraines ou vers les eaux de surface, en particulier dans la période qui suit le traitement. Le devenir des produits est tributaire de nombreux paramètres (nature de la substance, type d'application, conditions pédoclimatiques...).

Quelques pistes pour limiter les transferts de produits vers les eaux superficielles

Dans le cas des eaux superficielles, il est envisageable de limiter les contaminations par ruissellement et érosion en :

- **agissant sur les pratiques culturales et l'organisation de la sole. Il existe des brochures d'information (publiées conjointement par les ministères chargés de l'Environnement et de l'Agriculture) et des publications spécialisées concernant ces techniques.**

- **filtrant les eaux de ruissellement, afin de retenir une partie des substances qu'elles véhiculent : il s'agit des "zones-tampons" constituées par différents éléments du paysage, tels les haies, les prairies et bosquets, ou des aménagements ad hoc, comme les dispositifs enherbés. Ces derniers font l'objet d'expérimentations récemment mises en place et de réflexions dans le cadre d'un groupe de travail du CORPEN.**

Les actions à mettre en œuvre ne se limitent pas à la parcelle, mais concernent l'aménagement de l'ensemble du bassin versant.

Ces recommandations sont détaillées dans le document ***"Protection des cultures et prévention des risques de pollution des eaux par les produits phytosanitaires utilisés en agriculture - Recommandations générales"***, élaboré par le groupe "PHYTOPRAT" du CORPEN (Comité d'orientation pour la réduction de la pollution des eaux par les nitrates, les phosphates et les produits phytosanitaires d'origine agricole). Vous y trouverez en outre des recommandations spécifiques pour un certain nombre de cultures.

Cette brochure est disponible au :

- **Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation**
  - Direction générale de l'Alimentation - Sous-Direction de la Protection des Végétaux
  175, rue du Chevaleret 75646 Paris Cedex 13
  - Direction de l'Espace rural et de la Forêt - Bureau agriculture, ressources naturelles et sols
  19, avenue du Maine 75732 Paris Cedex 15

- **Ministère de l'Environnement** - Direction de l'Eau - Secrétariat du CORPEN
  20, avenue de Ségur 75302 Paris [redacted] 07 SP